

DOCUMENTS A FOURNIR A L'ENTREE EN FORMATION

Documents administratifs :

- * 1 copie de la carte d'identité Recto/Verso
- * 8 timbres au tarif rapide en vigueur
- * 1 copie de l'attestation de la carte vitale de sécurité sociale ou M.S.A.
- * 1 copie de l'attestation de recensement au Service Militaire
- * 1 copie du diplôme obtenu (ou du diplôme BAC pour validation des UCG :
UC «Générales »

Pour la formation « ADULTE » prise en charge par le Conseil Régional :

Vous devez prendre contact avec le Pôle Emploi dont vous dépendez

Pour la formation en « CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION »

Salarié(e) souhaitant suivre la formation par le biais d'un Congé Individuel de Formation prendre contact avec votre employeur et le Fonds d'Assurance Formation dont dépend l'entreprise.